

Fonds de la Bibliothèque départementale des Vosges

Historique

Depuis 1972, la bibliothèque départementale des Vosges participe au développement de la lecture et des bibliothèques. « Bibliothèque centrale » lors de sa création, elle est devenue départementale lors du premier acte de la décentralisation. Ses missions se sont développées, avec une priorité toujours réaffirmée au développement des bibliothèques en secteur rural.

À ce titre, la bibliothèque départementale accompagne chaque année plus de 200 bibliothèques ou points de lecture de proximité. Elle accompagne plus particulièrement les communes dans leurs projets de création de bibliothèque. À ce jour, ce sont 85 % des Vosgiens qui disposent d'une bibliothèque ou d'un point de lecture de proximité dans leur commune.

Le soutien de la bibliothèque départementale, historiquement connue par ses bibliobus, aux communes est assuré par des prêts de documents, mais également par des actions de formation, un soutien technique dans le montage des projets, des animations culturelles.

Caractéristiques

Les collections de la bibliothèque départementale sont constituées de plus de 200 000 ouvrages imprimés, phonogrammes ou vidéogrammes. Ces collections sont destinées à renouveler les collections des bibliothèques du département. Aussi, la bibliothèque départementale n'assure aucune conservation. Seul le fonds dit « régional » fait l'objet d'un maintien dans les collections un peu plus long dans le temps, mais non d'une conservation organisée. La priorité reste toujours affectée au prêt de documents aux Vosgiens, par l'intermédiaire des bibliothèques publiques des Vosges.

Conditions de consultation

Les publications périodiques peuvent être consultées sur demande, dans les bibliothèques partenaires de la bibliothèque départementale des Vosges. Les coordonnées de chacune de ces bibliothèques ainsi que le catalogue des collections sont consultables sur le site du Conseil général : www.vosges.fr

Chaque bibliothèque dispose de son propre règlement et donc de conditions de consultation, de reproduction ou d'emprunt à domicile propre à son fonctionnement. Cependant, la consultation sur place est possible dans chacun des établissements.

Responsable

Carole SCHAER, bibliothécaire chargée du fonds lorrain.